

**ORDRE DU JOUR**  
**Séance extraordinaire**  
**LUNDI LE 29 MAI 2017 À 19 H 00**  
**AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL**  
**(SALLE DU CONSEIL)**

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire se tiendra le LUNDI le 29 MAI 2017 à compter de 19h00 à l'endroit désigné soit au 15, rue Forget, Baie-Saint-Paul (salle du Conseil).

Les sujets traités seront alors les suivants à savoir :

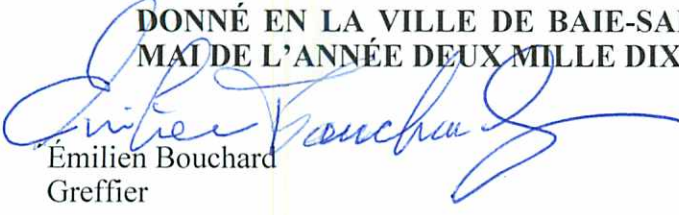
- A- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- C- LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES**
- D- RÈGLEMENT**
  - 1. Adoption finale du règlement R679-2017 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but principal de réviser certaines dispositions du règlement
  - 2. Adoption finale du règlement R681-1 -2017 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but principal de permettre l'usage de transport par hélicoptère dans la zone V-441 (côte Saint-Antoine)
  - 3. Adoption finale du règlement R681-2 -2017 ( création de l'usage ) ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but principal de permettre l'usage de transport par hélicoptère dans la zone V-441 (côte Saint-Antoine)
  - 4. Adoption finale du règlement R681-3 -2017 ( ajout de l'usage et des normes à la grille et des spécifications ) ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but principal de permettre l'usage de transport par hélicoptère dans la zone V-441 (côte Saint-Antoine)
  - 5. Adoption finale du règlement R681-4 -2017 ( normes d'implantation et de dimensions des bâtiments ) ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but principal de permettre l'usage de transport par hélicoptère dans la zone V-441 (côte Saint-Antoine)
  - 6. Adoption finale du règlement R681-5 -2017 ( nombre de bâtiments principaux autorisés ) ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but principal de permettre l'usage de transport par hélicoptère dans la zone V-441 (côte Saint-Antoine)
  - 7. Adoption finale du règlement R682-2017 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le but principal de réviser les dispositions applicables aux carrières et sablières ainsi qu'à leurs usages complémentaires.
- E- RÉSOLUTIONS:**
  - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**
    - 1. Résidences de l'Estuaire – entérinement de l'entente promoteur
    - 2. Vente d'un terrain – lot 4 980 987 –rue de l'Usine
    - 3. Participation au programme Rénovation Québec (PRQ)
    - 4. Demande à la RACJ –permis de distillateur – 101, chemin du Migneron
    - 5. Blue cycle
    - 6. Services professionnels -Mandat –réfection du revêtement de l'hôtel de Ville
    - 7. Ressources humaines
  - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**
    - 8. Achat de fourche de levage hydraulique -décret
    - 9. Mesures de contrôle des carrières/sablières- achat
  - URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET CULTURE**
    - 10. Installations septiques non-conformes- mandat
    - 11. Bibliothèque : demande de subvention
    - 12. Demande à la CPTAQ : lot 4 393 142 –utilisation à une autre fin que l'agriculture
    - 13. Demande de permis en zone PIIA :
      - a) 11, rue Ambroise-Fafard;
      - b) 65, rue Ambroise-Fafard
      - c) rue du Cerf – lot 5 901 317
      - d) 12, rue du Nordet;
      - e) rue des Ormes – lot 4 001 975
      - f) 24, rue des Peupliers
      - g) 43, rue Sainte-Anne;
      - h) 63, rue Sainte-Anne,

- i) Rue du Suroit – lot 4 001 880
- j) 1339, boul. Monseigneur de Laval
- k) 31, rue des Bouleaux
- l) 35, montée Tourlognon
- m) 155, route 362

**LOISIRS ET PARCS**

- 14. Sentiers de la Capitale- Protocole d'entente –autorisation de signature
- F- AFFAIRES NOUVELLES-DÉLÉGATIONS-DEMANDES DIVERSES**
- 1. Calèche Normand Tremblay-Autorisation
- 2. Championnats canadiens de judo –participation de Mme Éléonore Côté
- G- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- H- QUESTIONS DU PUBLIC**
- I- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL CE 26<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE  
MAI DE L'ANNÉE DEUX MILLE DIX-SEPT.**

  
Émilien Bouchard  
Greffier